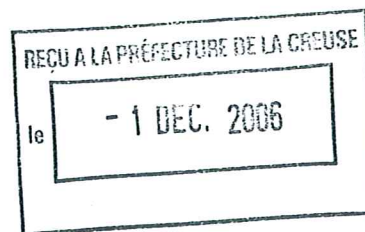


Département de la Creuse
Arrondissement de GUERET
Canton de BONNAT



COMMUNE DE NOUZEROLLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil six, le six novembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOUZEROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2006.

PRESENTS : MM. LAURENT Jean-Pierre, Maire- AUJAY Arnaud, 1^{er} Adjoint- Mme FRELOT Claudine, 2^{ème} Adjoint- MM. PINGAUD René, CASSONNET Jean, GUETRE André, LAVILLE Robert- Mme BARBAUD Marcelle.

ABSENT : M. DESRIEUX Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Mme FRELOT Claudine.

OBJET : MOTION CONCERNANT LA DESSERTE FERROVIAIRE DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la motion adoptée à l'unanimité par l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse lors de son Assemblée Générale du 21 octobre 2006, et dont la teneur est la suivante :

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif, la ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges, pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent :

- la modernisation de la ligne historique La Souterraine – Châteauroux – Vierzon – Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris,
- l'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
- une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances-Evaux-Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette motion.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,

